

Conditions pour un accouchement à la maison de naissance Zoé

Ce lieu est peu médicalisé et a un caractère familial. La grossesse, l'accouchement ainsi que les suites de couches doivent se présenter normalement. La sécurité est équivalente à celle d'un accouchement à domicile.

La sage-femme responsable n'acceptera que des patientes dont elle a suivi la grossesse au moins dès le 7^{ème} mois. Le suivi de grossesse peut se faire en alternance avec le gynécologue de la patiente.

En général une 2^{ème} sage-femme vient au moment de la naissance afin d'augmenter la sécurité. Idéalement 1 heure avant la naissance et 2 heures après.

En cas de complications, la sage-femme peut être appelée à demander une consultation médicale pour la mère ou le nouveau-né.

A Moudon, le Dr. Jacques SAILLEN, gynécologue, peut être consulté et le Dr. Richard SPITZ, pédiatre, est d'accord de venir à la maison de naissance Zoé pour une éventuelle consultation (examen du nouveau-né, jaunisse etc..). Cela bien sûr en fonction de leurs disponibilités.

En cas d'urgence ou si la situation nécessite une prise en charge médicale (par exemple pose d'une péridurale, césarienne), la sage-femme organisera un transfert au CHUV ou à l'hôpital de Payerne.

La sage-femme et les familles garderont une relation de confiance mutuelle.

Nous vous recommandons vivement de ne pas venir seule à la maison de naissance, vous pouvez être accompagnée du père du bébé ou d'une autre personne de votre choix. La sage-femme reste près de vous durant le travail de l'accouchement et passe 1 à 2 fois par jour pour faire les soins post-partum. La sage-femme reste néanmoins atteignable en tout temps par téléphone.

Remarques sur les financements et tarifs

Les soins donnés par la sage-femme durant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches seront facturés séparément à la caisse-maladie selon les tarifs en vigueur du 28.12.1995 de la convention suisse entre le CAMS (Concordat des Assureurs Maladie Suisse) et la FSS-F (Fédération Suisse des Sages-Femmes).

Que les soins soient donnés à domicile ou en maison de naissance, ils sont pris en charge en Tiers Payant, ce qui signifie que votre caisse-maladie paiera directement la sage-femme.

Nous sommes en train de négocier les tarifs pour les frais d'infrastructures de la maison de naissance Zoé pour 2012. Nous vous tiendront au courant dès que nous auront des contrats signés.

Si vous avez une assurance complémentaire et que celle-ci participe à votre séjour chez nous, merci de nous le signaler.

L'accouchement à la Maison de Naissance Zoé est considéré comme un accouchement ambulatoire. Nous mettons nos locaux à votre disposition à bien plaisir pour le séjour post-partum. Cela veut dire que la famille et nous, nous nous mettons ensemble pour assurer les repas et le bien-être de l'accouchée et de son nouveau-né.

Les nettoyages seront organisés par la maison de naissance, qui fournira aussi tout ce dont la maman et le nouveau-né ont besoin durant leur séjour pour les soins (serviettes hygiéniques, couches, soins du cordon, allaitement...)

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations

Je désire accoucher dans la maison de naissance Zoé.

Le terme présumé de l'accouchement est prévu le :

J'ai pris connaissance des tarifs et des conditions générales et je les accepte.

Si je dois être transférée dans un hôpital, je préférerais l'hôpital de :

Gynécologue de référence :

Pédiatre de référence :

Je prévois de rester environ nuits, accompagnée de

Repas végétarien : oui non Aliments à éviter

Participation de ma caisse-maladie :

Assurance de base :

Assurance complémentaire :

Remarques :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date et signature :

Merci de me faire parvenir votre inscription au minimum 8 semaines avant la date présumée de l'accouchement.